

Pourquoi vous domicilier à Casablanca - Maroc

Dernière mise à jour : 16-12-2007

Pour éviter :

- de refaire toutes les formalités administratives de transfert de votre siège social en cas changement de domicile (frais de Greffe et d'annonce légale).
- de modifier l'adresse de votre siège social sur tous les papiers.....

Pour éviter :

- de refaire toutes les formalités administratives de transfert de votre siège social en cas changement de domicile (frais de Greffe et d'annonce légale).
- de modifier l'adresse de votre siège social sur tous les papiers de la société (en tête de lettre, carte de visite, tampon …) : coûteux en frais d'imprimeur !
- de prévenir votre clientèle et vos fournisseurs de votre changement d'adresse, de téléphone, de fax …
- d'éviter la confusion de patrimoine

Mais aussi …

- pour préserver la sérénité de votre vie personnelle.
- pour accroître votre image de marque (recevoir un client dans son salon, c'est peut être confortable mais pas professionnel !).
- pour vous éviter d'être tributaire du préposé, du coursier et d'attendre indéfiniment vos lettres, Chronopost, colis, paquets ...
- pour bénéficier d'une adresse de prestige à Neuilly sur Seine, à deux pas de la Porte Maillot, sur l'axe Etoile - Défense.
- pour recevoir chaleureusement votre clientèle ou vos fournisseurs dans des locaux résolument contemporains, parfaitement équipés informatiquement.
- pour bénéficier d'une présence constante de 8h à 19h sans interruption.
- pour vous rencontrer régulièrement entre domiciliés et vous permettre ainsi de pratiquer librement des échanges commerciaux.

Voir nos PACKS

Commandez Maintenant